

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achampsic
– Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE217231023**

**Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs
Général inc., pour des travaux d'égout, de conduite
d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de
massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue
Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean - Talon.
Dépense totale de 7 080 201,97 \$ (contrat: 5 489
136,91 \$ + contingences: 608 975,65 \$ + incidences:
982 089,41 \$), taxes incluses. Appel d'offres public
326001 - 4 soumissionnaires.**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 \$ (contrat: 5 489 136,91 \$ + contingences: 608 975,65 \$ + incidences: 982 089,41 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'à la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1923 et 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées en 1923) de la rue Iberville ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions. Il est à noter qu'un addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et qu'il n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 31,9% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a souligné la concurrence agressive sur le marché depuis le début de l'année pour expliquer l'écart de prix observé. Il est précisé que les prix des soumissions ne semblent pas avoir été indexés et s'apparentent à ceux reçus au cours des dernières années. La Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
 - o un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.